Règlement du « calendrier de l'Avent Flumet / St Nicolas la Chapelle »

Organisation

L'Office de Tourisme du Val d'Arly ci-après désigné sous le nom « L'organisateur », dont le siège social est situé 147 rue du Mont-Blanc - 73590 FLUMET, immatriculé sous le numéro de SIRET 53109137900010, organise un jeu gratuit sans obligation d'achat sur la page Facebook @Flumet.StNicolasLaChapelleTourisme du 01/12/2026 à 10h00 au 25/12/2026 à 9h00.

1. **Age minimum de participation**

Ce jeu est ouvert aux participants âgés de 18 ans et plus.

2. **Principe du jeu, modalités de participation et de gain**

Le jeu est accessible à partir de la page Facebook @Flumet.StNicolasLaChapelleTourisme, du 1er décembre à 10h00 au 25 décembre à 9h00.

Modalités :

- Chaque jour sur notre page Facebook à partir de 10h00, nous publierons le lien qui vous donnera accès au calendrier de l'Avent virtuel
- Vous devrez alors ouvrir la case du jour correspondant et répondre à la question posée sous la publication Facebook journalière
- Vous pourrez formuler vos réponses jusqu'au lendemain matin 9h00.
- L'ensemble du jeu est orienté sur des questions et photos du département de la Savoie.
- Le gagnant du jour sera tiré au sort le lendemain matin parmi les bonnes réponses à la question et sera contacté par message privé Facebook
- Un seul gagnant par jour
- Seul l'organisateur peut juger si la réponse fournie est correcte
- S'il n'y a pas de bonnes réponses le Jour-J, la question reste ouverte jusqu'à temps qu'une personne la trouve (au plus tard le 25 décembre).
- Une seule et même personne gagnante ne peut acquérir qu'un seul lot sur toute la durée du calendrier de l'Avent

Pour jouer, le participant doit :

- Répondre à la question du jour en commentaire sous la publication journalière

3. **Dotations**

Sont mis en jeu dans le cadre du calendrier de l'Avent :

- 24 lots de valeurs différentes
- 1 seul lot peut être composé de plusieurs cadeaux
- La liste complète des lots sera diffusée sur le site internet de l'Office de Tourisme.

- Elle ne sera pas communiquée dans l'ordre de remise de lots.

4. Obtention des dotations

Les gagnants seront informés de leur gain par message privé sur Facebook et devront confirmer l'acceptation de ce gain en mentionnant toujours par message privé NOM, prénom, adresse postale et mail.

En cas de non-acceptation ou de non-réponse par le premier gagnant dans un délais de 2 jours, aucun autre lot ne lui sera proposé et le lot sera remis en jeu.

Les lots sont à récupérer à l'Office de Tourisme, situé au :
11 Rue du Mont-Blanc – 73590 Flumet
Le retrait se fait sur présentation d'une pièce d'identité.

Attention : Aucun colis ne sera expédié. Les lots doivent être retirés dans un délai de 30 jours. Passé ce délai, ils seront remis en jeu.

5. Règlement

Le règlement est disponible sur notre site internet : *www.valdarly-montblanc.com*

Traitement des données à caractère personnel

– Objet du traitement

« L'organisateur » prend les mesures propres à assurer la protection et la confidentialité des informations nominatives qu'elle détient ou qu'elle traite dans le respect des dispositions du RGPD (Règlement Général sur la Protection des Données à caractère personnel).

La base légale du traitement est l'intérêt légitime du responsable de traitement de promouvoir son territoire par le biais d'un jeu concours.

– Catégories de données

• Identité : Nom, Prénom, Téléphone, Adresse, Mail

– Destinataires des données

Les données à caractère personnel collectées par message privé sont uniquement à destination de « L'organisateur ».

– Durée de conservation

Les données à caractère personnel collectées sont conservées uniquement pour la durée du traitement (réception du lot), excepté si les participants consentent à recevoir les nouvelles du Val d'Arly par mail, auquel cas, les données collectées sont conservées pour une durée n'excédant pas 2 ans, à partir de la date de la dernière activité du participant.

– Droits des participants

Conformément à la réglementation européenne en vigueur, les participants au jeu peuvent accéder aux données les concernant ou demander leur effacement. Vous disposez également d'un droit d'opposition, d'un droit de rectification et d'un droit à la limitation du traitement de leurs données (cf. www.cnil.fr pour plus d'information sur vos droits).

Pour exercer ces droits ou pour toute question sur le traitement de vos données dans ce dispositif, vous pouvez contacter notre délégué à la protection des données : rgpd@valdarly-montblanc.com

Contacter notre DPO par voie postale : Mme Clodine SOCQUET-CLERC – Office de Tourisme du Val d'Arly, Bureau de La Giettaz – 1262 route du Col des Aravis – 73590 LA GIETTAZ

Si vous estimez, après nous avoir contactés, que vos droits Informatique et Libertés ne sont pas respectés ou que le dispositif de contrôle d'accès n'est pas conforme aux règles de protection des données, vous pouvez adresser une réclamation à la CNIL.

6. **Organisateur**

Office de Tourisme de Flumet / St Nicolas la Chapelle

11 Rue du Mont Blanc

73590 FLUMET

04 79 31 61 08

info@flumet-montblanc.com